

Règlement Marche de la SOUPE AUX CHOUX 26 janvier 2025

- Le Club LA SQUADRA FOREZIENNE dont le siège est : rue du Château d'Eau 42110 FEURS organise le 26 janvier 2025, sa traditionnelle Marche de la SOUPE AUX CHOUX
- Elle est ouverte à toutes personnes valides, licenciées ou non.
- Le départ se fait au Boulodrome, Le Palais, 42110 FEURS, à partir de 8h00
- Elle comprend 6 parcours :
 - 6,63km avec 1 ravitaillement: les inscriptions seront fermées à 13h00
 - 12,28km avec 2 ravitaillements: les inscriptions seront fermées à 12h00
 - 14,35km avec 2 ravitaillements: les inscriptions seront fermées à 12h00
 - 18,45km avec 2 ravitaillements: les inscriptions seront fermées à 11h00
 - 25,23km avec 3 ravitaillements: les inscriptions seront fermées à 10h00
 - 32,83km avec 4 ravitaillements: les inscriptions seront fermées à 9h30
- A l'inscription, une carte sera délivrée à chaque marcheur ; ce dernier aura l'obligation de la montrer à chaque ravitaillement ; elle sera tamponnée et servira de pointage.
- Les participants devront respecter les lieux, suivre le balisage et se conformer aux règles du code de la route.
- Les traversées de routes départementales seront signalées.
- Sur les tronçons longeant les RD, les marcheurs sont tenus de rester sur le talus, derrière la rubalise.
- La randonnée emprunte des tronçons sur des propriétés privées ; les propriétaires nous accordant une autorisation exceptionnelle, il est demandé de ne plus emprunter ces chemins en dehors de ce jour-là.
- Pour le bien-être de tous, les chiens doivent être tenus en laisse par leur propriétaire.
- Il est demandé aux participants de respecter la nature, de ne pas jeter des détritrus en dehors des poubelles mises à disposition dans les ravitaillements et au boulodrome.
- De retour au boulodrome, la carte sera rendue à une personne organisatrice, qui pointera le retour du marcheur.

Fait à Feurs, le 20 novembre 2024

Le Président : Pierre Grandjean